

# Guide rapide Déclaration numérique des soins requis avec la CSS

Lucerne, juin 2024

[projekte.edi@css.ch](mailto:projekte.edi@css.ch)

public



# Ce guide rapide vous fournit toutes les informations nécessaires pour utiliser la déclaration numérique des soins requis selon le «Forum Datenaustausch»:

1. Comment fonctionne la déclaration numérique des soins requis?
2. La CSS a-t-elle besoin d'une signature de médecin pour la déclaration numérique des soins requis?
3. Configuration et installation
4. Test et lancement

# 1. Comment fonctionne la déclaration numérique des soins requis?

- Vous saisissez la déclaration des soins requis dans votre application de branche.
- Votre logiciel envoie la déclaration des soins requis cryptée à l'organisme-payeur. Les demandes sont à tout moment mentionnées dans l'application de branche de façon à pouvoir être identifiées et retracées.
- Après le traitement par l'organisme-payeur, vous recevez une réponse numérique directement dans votre application de branche.
- En cas de refus, corrigez la déclaration des soins requis dans votre application de branche et renvoyez-la à nouveau par voie numérique, et non par e-mail au format PDF.

Merci d'envoyer les déclarations des soins requis exclusivement par voie numérique et de ne pas alterner entre les envois numériques et au format PDF / par e-mail. En cas d'envoi alterné, nous ne pouvons pas garantir une vérification de la déclaration des besoins requis sans erreur.

## 2. La CSS a-t-elle besoin d'une signature de médecin pour la déclaration numérique des soins requis?

La convention administrative entre les associations faïtières des EMS et la CSS (valable à partir du 01.01.2024) contient les dispositions suivantes au chiffre 5.2.2:

- La déclaration des soins requis peut également être transmise à la CSS par voie électronique selon les standards en vigueur du «Forum Datenaustausch». En l'absence de possibilité de signature électronique, le fournisseur de prestations est tenu de conserver la déclaration des soins requis signée par le médecin conformément aux dispositions légales et *de la soumettre à l'assureur en cas de besoin.*

Cela signifie qu'aucune signature de médecin n'est nécessaire pour contrôler la déclaration numérique des soins requis. Vous pouvez donc renoncer à l'envoi de la signature de médecin à la CSS.

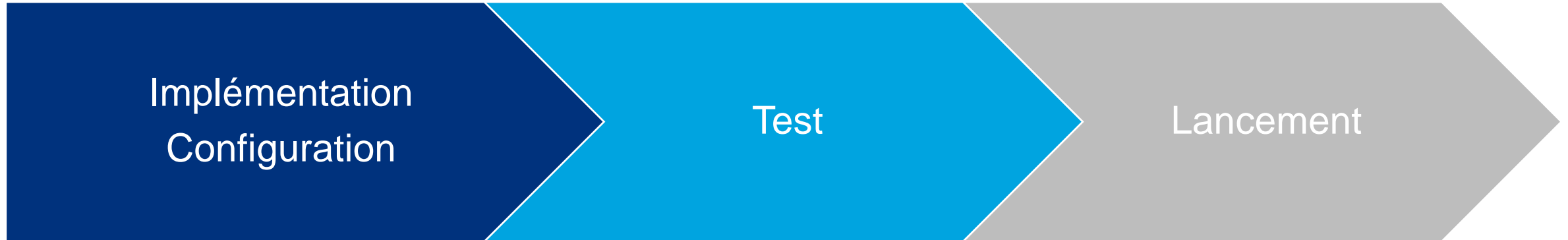
# 3. Configuration et installation

Pour configurer et transmettre la déclaration numérique des soins requis, utilisez les systèmes analogiques existants que vous utilisez déjà pour les factures de prestations numériques. Aucun nouveau système n'est nécessaire.

Vous devrez peut-être conclure un produit supplémentaire chez votre partenaire intermédiaire et le configurer dans votre système.

Pour en savoir plus à ce sujet, merci de vous adresser à votre partenaire informatique.

# 4. Test et lancement



## Compétence:

- Fournisseur de prestations
- Partenaire informatique
- Intermédiaire

## Objectif:

Implémentation selon le «Forum Datenaustausch» et le guide d'implémentation

## Compétence:

- Fournisseur de prestations
- Partenaire informatique
- Intermédiaire
- CSS

## Test GLN:

- 2099988870314

## Objectif:

Test de bout en bout de deux déclarations des soins requis

## Compétence:

- Fournisseur de prestations
- Partenaire informatique
- CSS

## GLN productif:

- 7601003001082

Si vous avez besoin d'aide, nous vous accompagnons volontiers: appelez-nous ou envoyez-nous un e-mail.

E-mail: [projekte.edi@css.ch](mailto:projekte.edi@css.ch)

Tél. 058 277 18 81

# Point de contact

CSS

[projekte.edi@css.ch](mailto:projekte.edi@css.ch)

058 277 18 81

Medidata

[sales@medidata.ch](mailto:sales@medidata.ch)

041 368 23 23

<https://www.forum-datenaustausch.ch/fr/>